

seulement contenté de lui faire de bouche, puisqu'on la lui a aussi remise par écrit, afin qu'elle eût plus de vigueur : mais elle n'a eu lieu qu'après que Mr. Horace-Walpole, Ministre de la Grande-Bretagne, eut remis aux Députés de L. H. P. un mémoire concernant les plaintes des Négocians Anglois, sur le même sujet des déprédations, dans lequel il fait entrevoir que la Cour Britannique veut agir de concert avec la République, & ne prendra de résolution sur cet important sujet, que conformément aux mesures que prendront les Etats Généraux.

Mais si l'on commence à la Haye comme à Londres à s'expliquer sur l'affaire des déprédations, plus clairement que par le passé ; on sçait que la même chose se fait à Madrid, & qu'on y soutient aujourd'hui que le Roi Catholique a droit de son côté de demander raison de ce que contre la teneur des Traités qui subsistent entre les Couronnes d'Espagne & d'Angleterre, les Anglois entretiennent en Amerique 40. à 50. Bâtimens d'environ 200. tonneaux, qui sous prétexte de négocier aux Plantations Angloises, vont le long des Côtes d'Espagne, & y introduisent des marchandises pour lesquelles ils retirent de l'argent en barre ou en piastres. Ces raisons de l'Espagne sont d'ailleurs appuyées dans une Réponse qui paroît, & que Mr. de la Quadra, Secrétaire d'Etat de S. M. Cath., a fait à un Mémoire plaintif du Ministre Anglois à Madrid. Cette Réponse porte " que la plainte de Mr. Keene qui
„ a pour objet la conduite des Gardes-Côtes, &
„ qui interprète leur procédé comme des infractions
„ des Traités & du Commerce, est à tous égards
„ la plus injuste qu'on puisse faire ; parce que ces
„ Vaisseaux n'ont fait que s'acquitter de leur de-
„ voir, en empêchant autant qu'il est possible, le